



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide à projets - Animations de Proximité

DE20171016_31

Conseil municipal du 16 octobre 2017

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le **19 OCT. 2017**

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 19 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le seize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 octobre 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, M. LAVAUD, Mme COUTANT

Etait absent(e) :

M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme BOUTTEMY à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme DUBOIS à Mme LAGRANGE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. ACHARKI à M. MONIER
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme PEREZ à M. LAVAUD

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID



Aide à projets - Animations de Proximité

Vie Associative
id : 1909

Conseil municipal
16 octobre 2017

31

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Plusieurs acteurs de proximité participent, notamment par des projets et actions, à l'animation globale du territoire communal. La collectivité peut, le cas échéant, soutenir ces projets par l'octroi de subventions. Dans ce cadre, la Ville d'Angoulême a été sollicitée par des structures, pour les actions mentionnées ci-dessous, aux fins d'obtenir un soutien financier.

Le Centre Social, Culturel et Sportif (CSCS) - CAJ Bel-Air Grand Font a organisé en septembre dernier, sa fête de quartier concomitamment à une journée portes ouvertes. Cette action avait notamment pour but :

- la rencontre avec les habitants autour de jeux, échanges, ateliers (maquillage..),
- la présentation des projets du centre de loisirs aux habitants,
- des interventions de partenaires locaux.

Cette manifestation a permis de créer du lien social sur le territoire et plus particulièrement dans le quartier Bel-Air Grand Font. Le budget de cette action est de l'ordre de 3 740 euros. L'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 200 euros. Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 500 euros.

Le Comité de Quartier Saint Gelais organise de juin à novembre 2017 et pour la 2ème année, un « *concours de pâtisseries amateurs* ». Cette manifestation a vocation à mobiliser les habitants du quartier autour d'une action dont le thème est la réalisation d'un gâteau original appelé « tarte aux fruits d'hiver ». Un jury de professionnels et d'amateurs désignera le meilleur gâteau.

Pour mener à bien ce projet, le comité de quartier de Saint Gelais sollicite une subvention auprès de la collectivité d'un montant de 500 euros. Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 300 euros.

Le 30 juillet 2017, le Comité de Quartier Bel-Air Grand Font a organisé un « *concours de Pétanque* », avec la collaboration d'un club local. Cette manifestation avait vocation à créer du lien social sur le secteur et à participer à la dynamique du quartier. 15 équipes ont participé à ce tournoi qui s'est achevé par un repas de convivialité et de partage.

Pour mener à bien ce projet sur le quartier de Bel Air Grand Font, le comité de quartier a sollicité une subvention auprès de la collectivité d'un montant de 100 euros. Il est envisagé de répondre favorablement à cette demande.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'octroyer des subventions dans les conditions suivantes :

- 500 euros au profit du Centre Social, Culturel et Sportif (CSCS) - CAJ Bel-Air Grand Font pour son projet « *Fête de quartier* » ;
- 300 euros au profit du Comité de Quartier Saint Gelais pour l'organisation du « *concours de pâtissiers amateurs* » ;
- 100 euros au profit du Comité de Quartier Bel-Air Grand Font pour l'organisation d'un « *concours de Pétanque* » ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- | | |
|---|--|
| - CSCS CAJ GRAND-FONT | Xavier BONNEFONT
Elise VOUVET
Danielle CHAUVET
Joël GUITTON |
| - Comité de quartier Saint Gelais | Danielle CHAUVET
Anne-Sophie BIDOIRE |
| - Comité de quartier Bel Air Grand Font | Danielle CHAUVET
Pascal MONIER |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
16 octobre 2017

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,



Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.